

AVEC VOUS, DES ÉLU·E·S ENGAGÉ·E·S POUR DÉFENDRE ET REVALORISER NOTRE MÉTIER

L'an dernier, la FSU a obtenu, grâce à vous, 3 sièges sur 4 pour l'académie. Comment les délégués du personnel de la FSU ont-ils agi ?

→ Ils ont conseillé par téléphone et informé leurs collègues par courriels et sur le site psyen.fsu.fr rubrique académique de l'actualité académique.

→ Ils ont communiqué leurs déclarations face à l'administration (CAPA) et rendu compte à la profession.

→ Ils ont défendu des situations indivi-

duelles (mutation, de déroulement de carrière, précarité, maladie...) pour faire respecter le droit des personnels.

→ Ils ont organisé un stage académique de formation syndicale en juin 2018 sur la place des psychologues et des neurosciences.

→ Ils ont été reçus en audience au rectorat en avril après le mouvement inter académique pour faire remonter les besoins et problèmes (CIO en danger, frais de déplacement insuffisant, formation continue inadaptée, institutionnalisation de temps d'échange EDA - EDO).

Tout au long de l'année, dans un contexte difficile d'intégration administrative des psychologues des écoles dans le second degré, les élus ont été à votre écoute et ont saisi l'administration des problèmes que vous avez rencontrés afin que des solutions soient trouvées.

Pour les 4 années prochaines, les élus FSU continueront d'oeuvrer pour améliorer les conditions de travail, défendre les droits des collègues et conforter la place des PsyEN EDA et EDO dans un service public soucieux de l'intérêt général.

Défense des CIO : le SNES-FSU a été fortement mobilisé sur le terrain, dans l'accompagnement des actions, dans les réunions institutionnelles. Il continuera à le faire, dès que la région ou le ministère se positionnera.

Formation continue, réunions de travail entre EDA et entre EDA-EDO : la FSU continuera à demander leur mise en place et la prise en compte des besoins et des améliorations nécessaires.

Lors des CAPA, vos élus sont intervenus pour **réduire l'impact des appréciations de la hiérarchie** de manière à promouvoir des collègues depuis longtemps en attente. Ces appréciations sont en effet basées sur des critères souvent obscurs et des quotas, ce qui laisse un sentiment d'injustice important dans la profession.

Liste à la **CAPA** des **PSY-ÉN** académie de Bordeaux



Présentée par le **SNES-FSU** et le **SNUipp-FSU**
5 titulaires, 5 suppléants, 07 femmes, 03 hommes

Classe exceptionnelle des Psychologues de l'Éducation nationale

1. Mme **CHARBONNIER Béatrice** – École élémentaire Victor Hugo – Mourenx – 64
2. Mme **LOUART Myriam** – École maternelle Édouard Herriot – Agen – 47

Hors classe des Psychologues de l'Éducation nationale

1. Mme **BEGUE Monique** – C.I.O. – Pau – 64
2. Mme **MERIAUX Véronique** – École élémentaire publique – Port-Sainte-Marie – 47

Classe normale des Psychologues de l'Éducation nationale

1. M. **RUSTIQUE Jean** – École élémentaire Jean Moulin – Villenave d'Ornon – 33
2. Mme **ROGIER Emmeline** – C.I.O. Bordeaux Rive Droite – Cenon – 33
3. M. **FRANCO Philippe** – C.I.O. – Bergerac – 24
4. Mme **LOUBIAT Edith** – École élémentaire des Cébrades – Sanilhac – 24

